



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

**Marché d'Appel d'Offres - Liaison Turgot - Couzinet LOT N°1 -
VOIRIE - RESEAUX - SIGNALISATION - Marché N° 39/98 - Avenant
N°1 concernant la tranche ferme**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98576

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Voirie Circulation Sécurité Routière

**Marché d'Appel d'Offres - Liaison Turgot - Couzinet LOT N°1 -
VOIRIE - RESEAUX - SIGNALISATION - Marché N° 39/98 -
Avenant N°1 concernant la tranche ferme**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En raison de la nature des terrains rencontrés (surépaisseur importante de terre végétale, recouverte lors des travaux privés précédents, conduisant à un décaissement excessif avant remblaiement en matériaux sains pour assise de chaussée), et de travaux complémentaires en bordure des propriétés riveraines, le montant des travaux de la Tranche Ferme (giratoire Couzinet) va dépasser les prévisions pour un montant de 22.682,45 Francs T.T.C.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant qui prenne en compte l'augmentation du coût des travaux attribués aux entreprises conjointes Eurovia, Boisliveau, Lefebvre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise concernée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)